

Objectifs et Missions

Le décret n°2021-1115 du 25/08/2021 décline les nouvelles missions des Relais Petite Enfance :

- ▶ Participer à **l'information** des candidats potentiels au métier d'assistant.e maternel.le
- ▶ Offrir aux assistant.es maternel.le.s et garde d'enfants à domicile un cadre pour **échanger** sur leurs pratiques
- ▶ Faciliter l'accès à la **formation** continue et informer les professionnels de l'accueil individuel des possibilités d'évolution professionnelle
- ▶ Accompagner les assistant.e.s maternel.le.s dans leurs **démarches**
- ▶ Informer les parents sur les **modes d'accueil** (individuels et/ou collectifs) du territoire



C'EST UN LIEU DE :

- ▶ Respect
- ▶ Bienveillance
- ▶ Discrétion professionnelle
- ▶ Écoute

Informations pratiques

LES RÉFÉRENTES

LAMOUILLE Nelly
& GUILLOT Cathy



L'accès

Relais «Les petites canailles»
Impasse des Lavandières
07400 MEYSSE

04 75 90 07 94
ram@ardecherhonecoiron.fr

ÉCOUTE

SOUTIEN

LIEN

SERVICE
LIBRE
& GRATUIT

POUR
TOUTES LES
FAMILLES

POUR LES
ASSISTANT.E.S
MATERNEL.LE.S



Les petites canailles
RELAIS PETITE ENFANCE

VOTRE
RELAIS PETITE ENFANCE
SUR MEYSSE

UN LIEU D'ÉCHANGES,
D'INFORMATIONS
ET D'ANIMATIONS





Le Relais Petite Enfance, c'est pour qui ?

Les Assistant•e•s maternel•le•s ou ceux qui souhaitent le devenir :

- ▲ Se rencontrer et échanger sur les pratiques au quotidien.
- ▲ S'informer sur les droits et devoirs ainsi que les démarches pour devenir assistant.e maternel.le.
- ▲ Accompagner dans la pratique professionnelle, la formation continue et la médiation.
- ▲ Recenser des idées d'activités à faire avec les enfants.
- ▲ Informer sur l'aspect administratif et sur le contrat de travail.

Les PARENTS employeurs ou futurs employeurs :

- ▲ Informer sur les droits, devoirs et obligations en tant qu'employeurs parents.
- ▲ Procurer la liste à jour des assistant.es maternel.le.s des communes couvertes par le relais.
- ▲ Informer sur les modes d'accueil existants sur le secteur et les aides éventuelles.
- ▲ Accompagner dans les formalités administratives du contrat de travail.
- ▲ Offrir une documentation pouvant aider dans les démarches, et une orientation vers les organismes compétents si besoin.

Les ENFANTS :

- ▲ Découvrir un nouvel espace de jeux
- ▲ Se socialiser avec la rencontre d'autres enfants
- ▲ Participer, selon leur envie, à des activités d'éveil (activités manuelles, musique, sorties, motricité...)

Jours et Horaires des Ateliers d'Éveil

7 TEMPS COLLECTIFS PAR SEMAINE
EN MOYENNE POUR LES ASSISTANT•E•S
MATERNEL•LE•S ET LES ENFANTS

LIEUX D'ÉVEIL

CHAQUE SEMAINE DE 9H À 11H

- * A CRUAS (Salle du centre de loisirs)
le mardi et le vendredi
- * A MEYSSE (Au sein du Multi-accueil)
le lundi, mardi et le vendredi

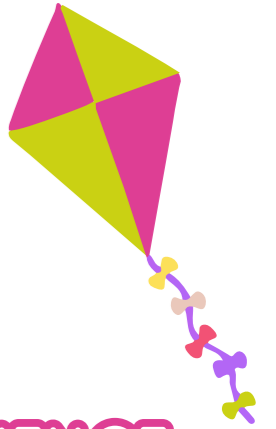
LIEUX D'ÉVEIL

CHAQUE SEMAINE DE 9H30 À 11H30

- * A SAINT-LAGER-BRESSAC
(à côté de la Mairie)
le lundi
- * A BAIX (salle multi activités)
le jeudi



Jours et Horaires des Permanences



LIEU DE PERMANENCE

MEYSSE
Impasse des Lavandières
(Dans les locaux du multi-accueil)

Lundi sur RDV
De 13h15 à 17h15

Mercredi :
De 8h30 à 12h15
De 13h à 16h

Jeudi :
De 13h15 à 18h

Vendredi sur RDV :
De 13h à 16h

